



## Reconduction de période d'essai, accord du salarié ?

Par **Jenny**, le **31/07/2015** à **09:57**

Bonjour,

J'ai été embauchée en CDI le 8 juin 2015, mon contrat prévoyait une période d'essai d'un mois renouvelable une fois 1 mois.

Le 1er juillet, j'ai reçu un courrier m'informant que ma période d'essai était reconduite 1 mois.

J'ai reçu ce jour un courrier m'indiquant que mon employeur mettait fin à ma période d'essai.

NB: ma convention collective prévoit: la période d'essai peut être renouvelée une fois, d'un commun accord, pour une durée de 1 mois maximum.

Étais s'il en droit de prolonger ma période d'essai sans mon accord ?  
Puis je me retourner contre lui ?

Vous remerciant par avance

Cordialement

Par **P.M.**, le **31/07/2015** à **10:57**

Bonjour,

Effectivement lors du renouvellement de la période d'essai il faut que vous donniez votre accord expressément et la signature d'un accusé de réception ou d'une décharge pour remise en main propre ne suffisent pas...

Vous pourriez donc exercer un recours pour non respect de la procédure et licenciement sans cause réelle et sérieuse s'il y a eu rupture de la période d'essai après le 7 juillet...